

# **CEILLOUX**

**Liste des délibérations affichées (visées Préfecture les 13, 14 et 15 décembre 2022)**

consultables en mairie aux jours de permanence (mardi-mercredi-jeudi de 9h à 17h)

## **SÉANCE DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022**

**19h30**

**N°2022-54 : Décision modificative 032022 Virement de crédits opération ADRESSAGE**

**N°2022-55 : Décision modificative 042022 Virement de crédits et crédits supplémentaires opération rénovations dans le bâtiment mairie centre de loisirs**

**N°2022-56 : Décision modificative 052022 : Virement de crédits et crédits supplémentaires opération ACQUISITION NETTOYEUR HAUTE PRESSION**

**N°2022-57 : Conditions de locations des salles des fêtes par les associations**

**N°2022-58 : Ecole Elémentaire Publique de Cunlhat. Demande de subvention pour un séjour découverte à Valloire-en-Savoie.**

**N°2022-59 : Groupe scolaire Henri Pourrat d'Ambert. Demande de subvention pour les classes découvertes de Villablard (Dordogne) et Retournac (Haute-Loire) en 2023.**

**N°2022-60 : Modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez**

**N°2022-61 : Association « Chantaigut des chevaux et des hommes ». Demande de subvention pour le projet Ecocitoyen**



**AR Prefecture**063-216300657-20221208-2022\_54-DE  
Reçu le 13/12/2022**CEILLOUX**

(Puy-de-Dôme)

Mairie de Ceilloux

Tel : 03 75 74 52 31

Nombre de Conseillers :

en exercice : 09

présents : 06

procurations : 02

votants : 08

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEILLOUX**

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**, le **JEUDI 08 DECEMBRE** à **DIX-NEUF HEURES TRENTE**, le Conseil municipal de la Commune de Ceilloux (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du centre de loisirs, sous la présidence de Monsieur FONLUPT Alexandre, premier adjoint en remplacement de Madame la Maire MARSEILLES Françoise, absente.

date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**PRESENTS :** Mesdames CODACCIONI REYNAUD Elodie, FRESNAYE Héloïse (arrivée à 19h40), MOSNIER Cécile, Messieurs COSTILHES Alain, FONLUPT Alexandre, MARNEAU Michel.

**ABSENTS :** Mesdames MARSEILLES Françoise (procuration à FONLUPT Alexandre), LINDEMANN- SANTARELLI Karine, Monsieur LEBEAU Gaël (procuration à CODACCIONI REYNAUD Elodie), excusés.

Monsieur MARNEAU Michel a été élu secrétaire de séance.

**Décision Modificative 032022 : VIREMENT DE CREDITS OPERATION ADRESSAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires suivants, sur le Budget Primitif de l'exercice 2022 :

**Crédits à ouvrir :**

DI	21	2152	Opération 1089 ADRESSAGE	Adressage	+ 700,00 euro
----	----	------	-----------------------------	-----------	---------------

**Crédits à ouvrir :**

DI	21	2116	Opération 1091 CIMETIERE	Cimetière	- 700,00 euro
----	----	------	-----------------------------	-----------	---------------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

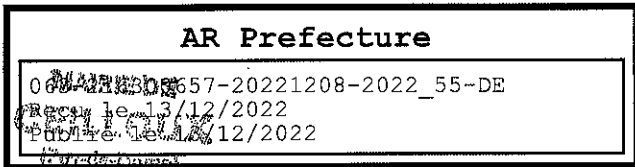
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de Ceilloux (Puy-de-Dôme), le 13 décembre 2022.

La Maire,  
Françoise MARSEILLES

Certifié exécutoire  
Le 13 DEC. 2022  
Reçu en Préfecture  
Publié ou notifié  
Le 13 DEC. 2022



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEILLOUX

ASSEMBLEE COMMUNALE  
RUE DE LA MAIRIE  
13000 CEILLOUX

Nombre de Conseillers :

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**, le **JEUDI 08 DECEMBRE** à **DIX-NEUF HEURES TRENTE**, le Conseil municipal de la Commune de Ceilloux (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du centre de loisirs, sous la présidence de Monsieur FONLUPT Alexandre, premier adjoint en remplacement de Madame la Maire MARSEILLES Françoise, absente.

en exercice : 09

date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2022.

présents : 06

procurations : 02

votants : 08

**PRESENTS :** Mesdames CODACCIONI REYNAUD Elodie, FRESNAYE Héloïse (arrivée à 19h40), MOSNIER Cécile, Messieurs COSTILHES Alain, FONLUPT Alexandre, MARNEAU Michel.

**ABSENTS :** Mesdames MARSEILLES Françoise (procuration à FONLUPT Alexandre), LINDEMANN- SANTARELLI Karine, Monsieur LEBEAU Gaël (procuration à CODACCIONI REYNAUD Elodie), excusés.

Monsieur MARNEAU Michel a été élu secrétaire de séance.

**Décision Modificative 042022 : VIREMENT DE CREDITS ET CREDITS SUPPLEMENTAIRES**  
**OPERATION RENOVATIONS DANS LE BATIMENT MAIRIE CENTRE DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires suivants, sur le Budget Primitif de l'exercice 2022 :

**Crédits à ouvrir :**

<b>DI</b>	<b>21</b>	2188	Opération 1097 BATIMENTS MAIRIE CENTRE DE LOISIRS ISOLATION DES COMBLES REFECTION CUISINE	+ 6 478,00 €
<b>DF</b>	<b>023</b>	OPFI	Virement à l'investissement	+ 3006,00 €
<b>RI</b>	<b>021</b>	OPFI	Virement du fonctionnement	+ 3006,00 €

**Crédits à réduire :**

<b>DI</b>	<b>21</b>	2116	Opération 1091 CIMETIERE	- 404,00 €
<b>DI</b>	<b>21</b>	2151	Opération 1094 TRAVAUX DE VOIRIE 2022	- 2 884,00 €
<b>DI</b>	<b>21</b>	2131	Opération 1093 Garde-Corps Eglise et Fontaines	- 184,00 €
<b>DF</b>	<b>011</b>	615231	Entretien et réparations voiries	- 3006,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

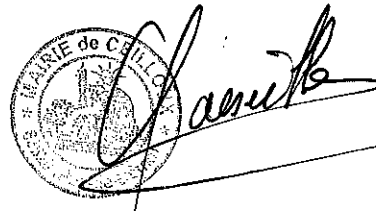
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de Ceilloux (Puy-de-Dôme), le 13 décembre 2022.

Certifié exécutoire,  
Le 13 DEC. 2022  
Reçu en Préfecture  
Publié ou notifié  
Le 13 DEC. 2022

La Maire,  
Françoise MARSEILLES



**AR Prefecture**

063-216300657-20221208-2022\_56-DE  
 Reçu le 13/12/2022  
 Publié le 13/12/2022

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEILLOUX**

063020 ET 02301 PUY-DE-DÔME  
 Tél. : 05.57.00.12.31

**Nombre de Conseillers :****en exercice : 09**

présents : 06

procurations : 02

votants : 08

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**, le **JEUDI 08 DECEMBRE** à **DIX-NEUF HEURES TRENTE**, le Conseil municipal de la Commune de Ceilloux (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du centre de loisirs, sous la présidence de Monsieur FONLUPT Alexandre, premier adjoint en remplacement de Madame la Maire MARSEILLES Françoise, absente.

date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**PRESENTS :** Mesdames CODACCIONI REYNAUD Elodie, FRESNAYE Héloïse (arrivée à 19h40), MOSNIER Cécile, Messieurs COSTILHES Alain, FONLUPT Alexandre, MARNEAU Michel.

**ABSENTS :** Mesdames MARSEILLES Françoise (procuration à FONLUPT Alexandre), LINDEMANN- SANTARELLI Karine, Monsieur LEBEAU Gaël (procuration à CODACCIONI REYNAUD Elodie), excusés.

Monsieur MARNEAU Michel a été élu secrétaire de séance.

**Décision Modificative 052022 : VIREMENT DE CREDITS ET CREDITS SUPPLEMENTAIRES**  
**OPERATION ACQUISITION NETTOYEUR HAUTE PRESSION.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires suivants, sur le Budget Primitif de l'exercice 2022 :

**Crédits à ouvrir :**

<b>DI</b>	<b>21</b>	2158	Opération 1098 Acquisition d'un nettoyeur haute pression	+ 850,00 €
<b>DF</b>	<b>023</b>	OPFI	Virement à l'investissement	+ 850,00 €
<b>RI</b>	<b>021</b>	OPFI	Virement du fonctionnement	+ 850,00 €

**Crédits à réduire :**

<b>DF</b>	<b>011</b>	615231	Entretien et réparations voiries	- 850,00 €
-----------	------------	--------	----------------------------------	------------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de Ceilloux (Puy-de-Dôme), le 13 décembre 2022.

La Maire,  
 Françoise MARSEILLES



Certifié exécutoire

Le

13 DEC. 2022

Reçu en Préfecture

Publié ou notifié

Le

13 DEC. 2022

**AR Prefecture**

063-216300657-20221208-2022\_57-DE  
 Reçu le 13/12/2022  
 Publié le 13/12/2022

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEILLOUX**

MAIRIE DE CEILLOUX  
 43000 ST DENIS D'AUVERNHE  
 TEL : 73.70.02.39

**Nombre de Conseillers :**

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**, le **JEUDI 08 DECEMBRE** à **DIX-NEUF HEURES TRENTE**, le Conseil municipal de la Commune de Ceilloux (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du centre de loisirs, sous la présidence de Monsieur FONLUPT Alexandre, premier adjoint en remplacement de Madame la Maire MARSEILLES Françoise, absente.

**en exercice : 09**date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2022.

présents : 06

procurations : 02

votants : 08

**PRESENTS** : Mesdames CODACCIONI REYNAUD Elodie, FRESNAYE Héloïse (arrivée à 19h40), MOSNIER Cécile, Messieurs COSTILHES Alain, FONLUPT Alexandre, MARNEAU Michel.

**ABSENTS** : Mesdames MARSEILLES Françoise (procuration à FONLUPT Alexandre), LINDEMANN- SANTARELLI Karine, Monsieur LEBEAU Gaël (procuration à CODACCIONI REYNAUD Elodie), excusés.

Monsieur MARNEAU Michel a été élu secrétaire de séance.

**Conditions de locations des salles des fêtes par les associations.**

Monsieur le premier adjoint au maire rappelle à l'assemblée que les conditions de locations des salles du centre de loisirs ont été modifiées par délibération du 03 mai 2022 N°2022-33.

Depuis cette date, associations extérieures, auberge, habitants de la commune et personnes extérieures doivent s'acquitter, en plus du tarif de location, d'un montant correspondant aux charges d'électricité consommées pendant la période réservée.

Il explique à l'assemblée que, suite à l'augmentation des coûts de l'énergie, il est légitime que chaque association locale, non concernée jusque-là, rembourse également la part électricité utilisée lors de leurs manifestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de modifier les conditions de locations des salles dans ces termes ainsi que le contrat à remplir par les demandeurs.

Cette décision est applicable à compter de la date de publication de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de Ceilloux (Puy-de-Dôme), le 13 décembre 2022.

La Maire,  
 Françoise MARSEILLES

Certifié exécutoire

Le 13 DEC. 2022

Reçu en Préfecture

Publié ou notifié

Le 13 DEC. 2022

**AR Prefecture**

063-216300657-20221208-2022\_57-DE  
Reçu le 13/12/2022  
Publié le 13/12/2022

Cette convention ~~devra être établie huit jours au moins avant~~ la date de la manifestation envisagée

Entre les soussignés : Représentant de la COMMUNE DE CEILLOUX 63520, d'une part,

Et

Monsieur ou Madame / Association (responsable) :

Adresse et téléphone :

**UTILISATION :**

Dates :

Objet de la manifestation :

Nombre de personnes :

Nom du responsable de la manifestation :

**SÉCURITÉ et ASSURANCE :**

Le responsable de la manifestation devra :

- Connaître les consignes de sécurité, la situation des extincteurs, les sorties de secours, comme indiqué préalablement à la remise des clés,
- Fournir une attestation de son assureur avec numéro de contrat pour les risques locatifs, incendie, responsabilité civile

La responsabilité de la commune ne saurait être engagée pour un accident survenu au cours de la période utilisée pour la manifestation.

**TARIFS DES LOCATIONS :**

	LOCATIONS DE SALLES (*)	CONSOMMATIONS ÉLECTRICITÉ	CAUTION (*)	CAUTION MÉNAGE
Associations locales	GRATUIT	Index électricité à relever	non	non
Associations extérieures à la commune	100 €	Index électricité à relever	300 €	100 €
Auberge de Ceilloux	GRATUIT	Index électricité à relever	non	non
Habitants de la Commune, sur présentation de la carte électorale + une pièce d'identité ou justificatif de domicile	40 € la petite salle 80 € l'ensemble	Index électricité à relever	300 €	100 €
Personnes extérieures à la commune	100 € la petite salle 250 € l'ensemble	Index électricité à relever	300 €	100 €
Permanences politiques	GRATUIT	GRATUIT	non	non

(\*) Les chèques devront être établis à l'ordre du Service de Gestion Comptable d'Ambert

**AR Prefecture**

063-216300657-20221208-2022\_57-DE  
Reçu le 13/12/2022  
Publié le 13/12/2022

Les locations ne devront pas excéder un week-end, sauf fêtes ou week-ends prolongés.  
Le matériel (table, chaise, vaisselle) pourra être prêté uniquement aux habitants de Ceilloux ; un chèque de caution de 300 € sera demandé.

**CAUTION MÉNAGE :**

Les locaux, le matériel mis à disposition ainsi que les abords devront être en bon état de propreté après la manifestation.

Le chèque de CAUTION MÉNAGE sera retenu si le ménage n'est pas correctement réalisé ; son appréciation sera faite par l'élu chargé de l'état des lieux d'ENTRÉE/SORTIE.

Le tri sélectif devra être respecté (cartons et plastiques/verres/ordures ménagères).

Les poubelles seront déposées dans leur container respectif au Point d'Apport Volontaire (PAV du Bourg).

**DÉGRADATIONS :**

Si des dégradations sont constatées dans des locaux ou sur le mobilier, un procès-verbal sera établi.

La remise en état est à la charge du demandeur. Le cautionnement versé est destiné à participer à cette remise en état.

Cette convention, établie suivant décision du conseil municipal du 08 décembre 2022 est susceptible d'être modifiée à tous moments.

Fait en deux exemplaires, à Ceilloux, le

Le demandeur,

(mention manuscrite « lu et approuvé »)

Le représentant de la Commune de  
Ceilloux,

La Maire,  
Françoise MARSEILLES



Exécutaire le  
13 DEC. 2022

## AR Prefecture

0634216300657-2022\_208-2022\_58-DE  
 Reçu le 13/12/2022  
 Publié le 13/12/2022  
 (Puy-de-Dôme)

33650 ST DENIS D'ALVERGNAC  
 TEL : 06.70.62.31

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEILLOUX

Nombre de Conseillers :

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**, le **JEUDI 08 DECEMBRE** à **DIX-NEUF HEURES TRENTE**, le Conseil municipal de la Commune de Ceilloux (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du centre de loisirs, sous la présidence de Monsieur FONLUPT Alexandre, premier adjoint en remplacement de Madame la Maire MARSEILLES Françoise, absente.

en exercice : 09

date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2022.

présents : 06

procurations : 02

votants : 08

**PRESENTS :** Mesdames CODACCIONI REYNAUD Elodie, FRESNAYE Héloïse (arrivée à 19h40), MOSNIER Cécile, Messieurs COSTILHES Alain, FONLUPT Alexandre, MARNEAU Michel.

**ABSENTS :** Mesdames MARSEILLES Françoise (procuration à FONLUPT Alexandre), LINDEMANN- SANTARELLI Karine, Monsieur LEBEAU Gaël (procuration à CODACCIONI REYNAUD Elodie), excusés.

Monsieur MARNEAU Michel a été élu secrétaire de séance.

**Ecole Elémentaire Publique de Cunlhat. Demande de subvention pour un séjour découverte à Valloire-en-Savoie.**

Monsieur le premier adjoint au Maire expose la demande présentée par Madame Jocelyne LAVY, Directrice de l'école élémentaire publique de Cunlhat, qui souhaite emmener les 4 classes de l'école soit 75 élèves concernés dont 2 enfants de Ceilloux, en séjour découverte à Valloire-En-Savoie, du 13 au 17 mars 2023.

Le coût total du séjour représente un coût par enfant de 397,50 euros.

**Le Conseil Municipal**, considérant le bien-fondé de ce projet, et **à l'unanimité des membres présents,**

**accepte de participer financièrement et s'engage à inscrire au budget de l'exercice 2023, la somme de 100 euros par enfant, soit 200 euros au total.**

**Cette somme sera versée à l'école élémentaire publique de Cunlhat.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de Ceilloux (Puy-de-Dôme), le 13 décembre 2022.

La Maire,  
 Françoise MARSEILLES



Certifié exécutoire

Le 13 DEC. 2022

Reçu en Préfecture

Publié ou notifié

Le 13 DEC. 2022



## AR Prefecture

063-210300000-20221208-2022\_59-DE  
 Reçu le 13/12/2022  
 Publié le 13/12/2022

063 21 03 00 000  
 Tél : 33.70.63 21

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEILLOUX**

Nombre de Conseillers :

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**, le **JEUDI 08 DECEMBRE** à **DIX-NEUF HEURES TRENTE**, le Conseil municipal de la Commune de Ceilloux (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du centre de loisirs, sous la présidence de Monsieur FONLUPT Alexandre, premier adjoint en remplacement de Madame la Maire MARSEILLES Françoise, absente.

en exercice : 09

date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2022.

présents : 06

procurations : 02

votants : 08

**PRESENTS :** Mesdames CODACCIONI REYNAUD Elodie, FRESNAYE Héloïse (arrivée à 19h40), MOSNIER Cécile, Messieurs COSTILHES Alain, FONLUPT Alexandre, MARNEAU Michel.

**ABSENTS :** Mesdames MARSEILLES Françoise (procuration à FONLUPT Alexandre), LINDEMANN- SANTARELLI Karine, Monsieur LEBEAU Gaël (procuration à CODACCIONI REYNAUD Elodie), excusés.

Monsieur MARNEAU Michel a été élu secrétaire de séance.

**Groupe scolaire Henri Pourrat d'Ambert. Demande de subvention pour les classes découvertes de Villamblard (Dordogne) et Retournac (Haute-Loire) en 2023.**

Monsieur le premier adjoint au Maire expose la demande présentée par Madame Julie MÀLORON, Directrice du groupe scolaire Henri Pourrat d'Ambert, qui souhaite emmener les classes de CE1, pour un séjour « Préhistoire » à Villamblard (24) et CM2 pour une classe « Cinéma » à Retournac (43), en mars et juin 2023, soit 131 élèves au total et pour lequel un enfant de Ceilloux est concerné.

Le coût total de ce projet s'élève à 35 706,82 € ; il est financé en partie par :

- les familles,
- la coopérative scolaire de l'école,
- les associations environnantes et la municipalité d'Ambert

**Le Conseil Municipal, considérant le bien-fondé de ce projet, et à l'unanimité des membres présents,**

**accepte de participer financièrement et s'engage à inscrire au budget de l'exercice 2023, la somme de 100 euros pour l'enfant Duane MESSADAA.**

**Cette somme sera versée au Groupe scolaire Henri Pourrat d'Ambert.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de Ceilloux (Puy-de-Dôme), le 13 décembre 2022.

La Maire,  
 Françoise MARSEILLES



Certifié exécutoire

Le

Reçu en Préfecture

Publié ou notifié

Le

13 DEC. 2022

13 DEC. 2022

AR Prefecture

063-216300657-20221208-2022\_60-DE  
Recu le 14/12/2022  
Publié le 14/12/2022EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEILLOUXNombre de Conseillers :L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**, le **JEUDI 08 DECEMBRE** à **DIX-NEUF HEURES TRENTE**, le Conseil municipal de la Commune de Ceilloux (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du centre de loisirs, sous la présidence de Monsieur FONLUPT Alexandre, premier adjoint en remplacement de Madame la Maire MARSEILLES Françoise, absente.

en exercice : 09

présents : 06

procurations : 02

date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2022.

votants : 08

**PRESENTS** : Mesdames CODACCIONI REYNAUD Elodie, FRESNAYE Héloïse (arrivée à 19h40), MOSNIER Cécile, Messieurs COSTILHES Alain, FONLUPT Alexandre, MARNEAU Michel.**ABSENTS** : Mesdames MARSEILLES Françoise (procuration à FONLUPT Alexandre), LINDEMANN- SANTARELLI Karine, Monsieur LEBEAU Gaël (procuration à CODACCIONI REYNAUD Elodie), excusés.

Monsieur MARNEAU Michel a été élu secrétaire de séance.

Modification des statuts de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétence sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération N°4, en date du 29 septembre 2022 prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées.

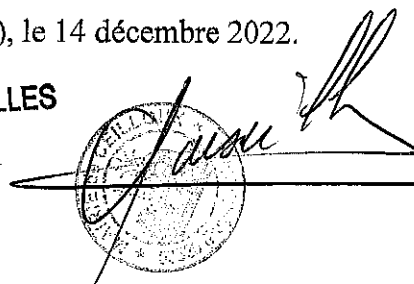
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de Ceilloux (Puy-de-Dôme), le 14 décembre 2022.

La Maire,  
Françoise MARSEILLES

Certifié exécutoire

Le

14 DEC. 2022

Reçu en Préfecture

Publié ou notifié

Le

14 DEC. 2022

**AR Prefecture**

063-216300657-20221208-2022\_61-DE

Reçu le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022

(Puy-de-Dôme)

MAYOR ST DENIS LAVALLE

TEL : 03.70.02.81

**Nombre de Conseillers :****en exercice : 09****présents : 06****procurations : 02****votants : 08**

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**, le **JEUDI 08 DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE**, le Conseil municipal de la Commune de Ceilloux (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du centre de loisirs, sous la présidence de Monsieur FONLUPT Alexandre, premier adjoint en remplacement de Madame la Maire MARSEILLES Françoise, absente.

date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**PRESENTS :** Mesdames CODACCIONI REYNAUD Elodie, FRESNAYE Héloïse (arrivée à 19h40), MOSNIER Cécile, Messieurs COSTILHES Alain, FONLUPT Alexandre, MARNEAU Michel.

**ABSENTS :** Mesdames MARSEILLES Françoise (procuration à FONLUPT Alexandre), LINDEMANN-SANTARELLI Karine, Monsieur LEBEAU Gaël (procuration à CODACCIONI REYNAUD Elodie), excusés.

Monsieur MARNEAU Michel a été élu secrétaire de séance.

**Projet « Eco-citoyen 2022 » de l'association « Chantaigut des Chevaux et des hommes ». Demande de subvention.**

Monsieur le premier adjoint au maire explique au conseil qu'il a invité les membres de l'association « Chantaigut des chevaux et des hommes » pour exposer leur projet éco-citoyen devant l'assemblée.

Madame Bérénice REY, présidente et Monsieur Thomas BRANCHEREAU, secrétaire, ont déposé, au titre de la candidature « Budget Eco-citoyen 2022 » du Département du Puy-de-Dôme, un projet soutenant des Initiatives locales et citoyennes.

Leur dossier se place en 1<sup>ère</sup> position au niveau du canton et 6<sup>ème</sup> au niveau départemental.

Ce projet porte sur 3 axes :

- protéger et préserver le paysage vivant et patrimonial,
- mobiliser les citoyens pour faire ensemble,
- pérenniser et transmettre pour les futures générations.

L'association, aidée par le Conservatoire d'Espace Naturel et le Greta Livradois Forez, souhaite :

- reconstruire un four à pain et un four communal,
- réaménager une serve et un puits sur une parcelle sectionale,
- planter une haie d'arbres fruitiers et une haie de haut jet,
- réaménager une mare et protéger une zone humide,
- créer un espace d'accueil et de sensibilisation en rénovant une ruine.

Le conseil municipal, après examen du budget prévisionnel exposé et à l'unanimité :

**considérant** le bien-fondé de ce projet,

**considérant** que les autres postes à financer pour lesquels l'association demande une subvention concernent des parties privées,

**donne son accord** pour le versement d'une subvention de 700 euros, à inscrire au Budget communal 2023. Cette somme devra être utilisée pour installer des clôtures en bois afin d'aménager et de sécuriser les abords des serves et puits communaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de Ceilloux (Puy-de-Dôme), le 15 décembre 2022.

La Maire,  
Françoise MARSEILLES



Certifié exécutoire

Le 15 DEC. 2022

Reçu en Préfecture

Publié ou notifié

Le

15 DEC. 2022